



WEBINAIRE 11 JUILLET 2023 - 11h

APPELS À PROJETS

Stratégie d'accélération numérique écoresponsable Lancement de l'AAP ECONUM

AU PROGRAMME

- > Enjeux et thématiques de ce nouvel appel à projets
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Cécile GOUBET

Coordinatrice de la Stratégie nationale
du Numérique écoresponsable
Commissariat général au
Développement durable



Erwann FANGEAT

Coordinateur du pôle
Numérique et durabilité
Direction Economie Circulaire
ADEME



Valentine SENTIS

Cheffe de projets Numérique responsable
Pôle financement de l'innovation et PIA
ADEME

France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- Plus de **50 milliards** d'euros déployés sur 5 ans
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)

Objectif

2

Devenir le leader de l'hydrogène vert

Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

4

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030

Objectif

5

Produire le 1^{er} avion bas carbone

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable

Objectif

7

Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain

Objectif

8

Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

10

Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant



France 2030 à l'ADEME

- L'ADEME est **opérateur de l'Etat** pour 9 « **stratégies d'accélération** » concernant les thématiques environnementales



**Décarbonation de
l'industrie**



**Hydrogène
décarboné**



**Recyclage et
réincorporation**



**Produits biosourcés
Biocarburants durables**



**Ville durable
Bâtiment innovant**



**Bois
Forêt**



**Décarbonation des
mobilités**



**Energies
renouvelables**



**Numérique
responsable**

L'impact environnemental du numérique

L'empreinte carbone du numérique en France

17,2 Mt CO2 eq. soit 2,5 % de l'empreinte nationale

Consommation énergétique : empreinte carbone, radiations ionisantes et épuisement des ressources abiotiques fossiles

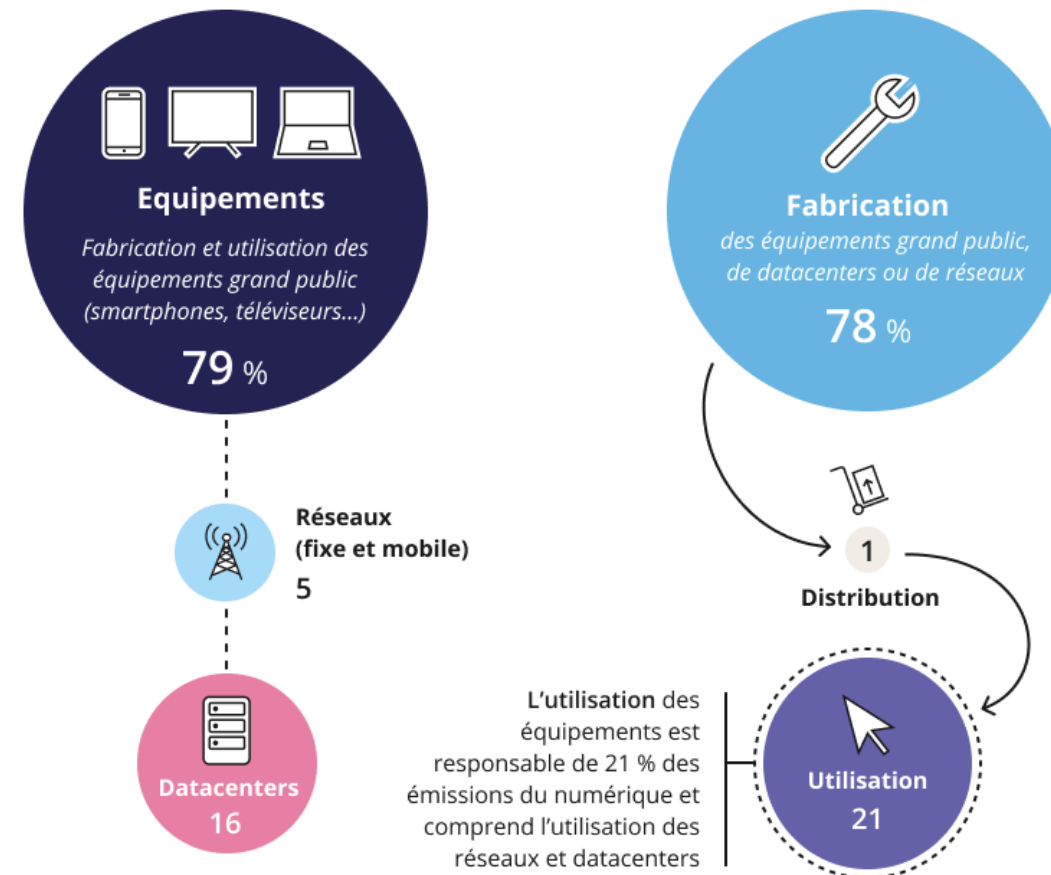
10 % de la consommation électrique française soit 48,7 TWh par an

L'épuisement des ressources abiotiques naturelles (minéraux & métaux) : représente de l'ordre de **27 % de l'impact** environnemental du numérique et est équivalent à l'extraction de 21 tonnes d'or

L'empreinte carbone du numérique dépend essentiellement des équipements et de leur fabrication

Répartition de l'empreinte carbone du numérique en 2020 par composantes du numérique (%)

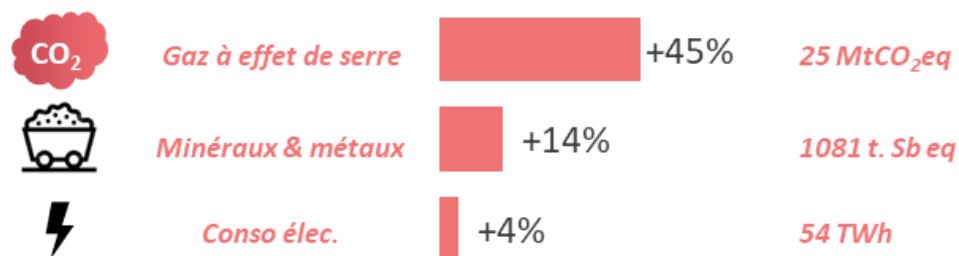
Répartition de l'empreinte carbone du numérique en 2020 par phase du cycle de vie (%)



L'impact environnemental du numérique à 2030

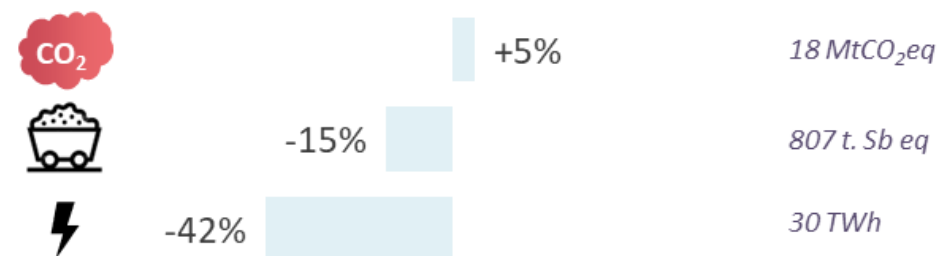
Scénario tendanciel

Au rythme actuel de croissance du parc et de renouvellement des terminaux, si rien n'est fait l'impact environnemental du numérique va croître par rapport à 2020 :



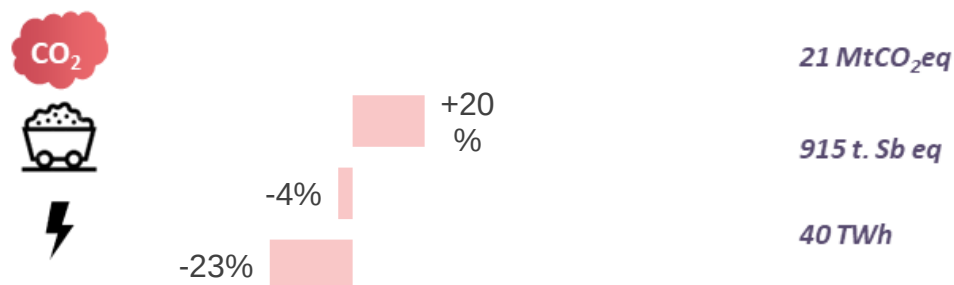
Scénario d'éco-conception généralisée

Contenir cette croissance en poussant ces deux mesures plus avant (durée de vie des terminaux allongée de 2 ans et efficacité énergétique accrue) :



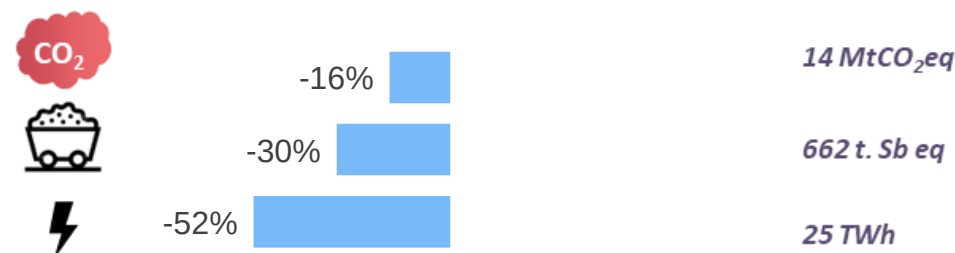
Scénario d'éco-conception modérée

Limiter cette croissance par l'augmentation de la durée de vie des terminaux de 1 an ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique :



Scénario de sobriété

Réduire l'impact en combinant les mesures précédentes avec une stabilisation du parc de terminaux :



STRATEGIE Numérique Responsable

- **Objectifs :**

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique
- Développer une offre compétitive de produits et de services numériques plus sobres et respectueux de l'environnement.
- Donner à la France les moyens de fixer des objectifs, d'ici à 2050, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, en eau et en ressources abiotiques (minérales et fossiles) à l'échelle du secteur numérique.

- **4 Axes :**

- Axe 1 : Soutenir la recherche et le développement de méthodes et référentiels pour enrichir la connaissance en matière d'évaluation de l'empreinte environnementale du numérique, et favoriser l'écoconception et la sobriété des solutions numériques.
- Axe 2 : Favoriser l'innovation pour une économie circulaire dans le secteur du numérique afin de promouvoir l'écoconception, la sobriété et l'allongement de la durée de vie des solutions numériques.
- Axe 3 : Créer une offre de formation continue et initiale relative à l'écoconception, et à la sobriété numérique.
- Axe 4 : Acculturer et accompagner les différents acteurs dans le cadre de cette transformation numérique écoresponsable.

ECONUM - Soutien au développement d'une économie du numérique innovante, circulaire et à moindre impact environnemental

Clôture : 29/11/2023 - 29/02/2024

Objectifs

Favoriser l'innovation pour une économie circulaire dans le secteur du numérique afin de promouvoir l'écoconception, la sobriété et l'allongement de la durée de vie des solutions numériques.

Les projets devront s'inscrire dans au moins un de ces trois des sept piliers de l'économie circulaire :

- « **écoconception** » (**fabrication de produit ou service**)

Exemples : outils destinés à mesurer et piloter l'impact environnemental des ressources mises en œuvre par un service numérique

- « **réemploi / reconditionnement** » (**allongement de vie d'un produit**)

Exemples : solutions innovantes facilitant l'accès et la production de pièces détachées

- « **modèles de production responsables** : « **économie de la fonctionnalité** » et « **low tech** »

Exemples : solutions innovantes de service dans le domaine du numérique qui s'inscrivent dans l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, à savoir la vente d'un usage plutôt que d'un bien

Sur chacun de ces trois piliers, des projets visant la création de **biens communs** pourront être éligibles aux financements de cet appel à projets.

Typologie des projets

Cadre proposé

Structure partenariale	Projet mono-partenaire ou en consortium avec au plus 5 partenaires dans le cas général
Budget minimum des projets	Entre 300 000 euros et 5 000 000 euros
Cible	Entreprises (grands groupes, GE, PME, TPE, start-up), associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, laboratoires, collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que des établissements publics
Critère Environnement	Dépôt avec une analyse <u>Empreinte projet niveau 1</u> visant à identifier qualitativement les bénéfices et les coûts environnementaux potentiels du projet. Le projet devra également inclure dans ses travaux la réalisation d'une analyse Empreinte projet à minima niveau 3 (ACV simplifiée) permettant d'identifier des améliorations, des innovations technologiques, voire des ruptures technologiques garantissant la réduction des impacts environnementaux du produit / service numérique tout au long de son cycle de vie.
Dépenses éligibles	Pour les activités de RDI : - Les salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de mission et autres frais d'exploitation directement liés au projet (consommables non amortis dans les comptes). - Les études d'ingénierie ainsi que les études de suivi de réalisation et la coordination des travaux.
Retours financiers	Le remboursement des avances est déclenché par l'atteinte d'un seuil de succès. Le montant des échéances de remboursements intègre un taux d'actualisation, basé sur le taux de référence et d'actualisation fixé par la Commission européenne à la date de la décision d'octroi des aides. Ce taux peut être ajusté à la hausse en cas d'évolution des modalités de remboursement.
Versements des aides	- Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation - Versements intermédiaires à chaque étape clé - Solde 20 % minimum

Typologie des projets

Cadre proposé

- L'aide apportée aux activités économiques sera constituée d'une part de **subvention et d'avance remboursable**. La part d'avance remboursable sera de maximum 40%.
- **Aucune aide de moins de 200 000 € ne sera attribuée à un partenaire de type Grande Entreprise** (au sens européen).
- Dans la limite prévue par les textes européens, les taux pourront être majorés **de 15% pour le taux RDI si projet collaboratif**.
 - Une collaboration effective existe :*
 - entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME, ou est menée dans au moins deux États membres, ou dans un État membre et une partie contractante à l'accord EEE, et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles
 - ou*
 - entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et ce ou ces derniers supportent au moins 10 % des coûts admissibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande Entreprise (GE et ETI)
Types de dépenses			
Recherche industrielle	70%	60%	50%
- Dans le cadre d'une collaboration effective (1)	80%	75%	65%
Développement expérimental	45%	35%	25%
- Dans le cadre d'une collaboration effective (1)	60%	50%	40%
Travaux d'industrialisation issus de la phase de R&D&I	35%	25%	15%

Aide accordée

Critères de sélection des projets

Caractère innovant (hors projet industriel)

- Caractérisation des verrous à lever
- Niveau de maturité visé en fin de projet (TRL 8 à 9), Etat de l'art

Capacité financière et opérationnelle

Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)

Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Territorialité des travaux

- Réplicabilité
- Incitativité de l'Aide

Impact environnemental

- Réduction CO²
- Economie matière/énergie, etc.

Impact économique

(ne concerne pas les projets dédiés au bien commun)

- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence

Etapes du processus



Liens et Contacts

➤ AAP ECONUM

- Adresse mail dédiée : aap.econum@ademe.fr
- Entreprise : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>
- Collectivités : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>

➤ Etude Ademe et ARCEP

➤ Stratégie d'accélération et dossier de presse: <https://www.gouvernement.fr/verdissement-du-numerique>

➤ Les informations sur le cadre pour le numérique responsable : <https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-responsable>

➤ Recherche et innovation PIA – Entreprise

- <https://expertises.ademe.fr/recherche-innovation>
 - <https://www.ademe.fr/entreprises/innover-developper>
-

En savoir plus

Librairie ADEME: <https://librairie.ademe.fr/>

Bilan thématiques du PIA :

Economie circulaire: <https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/4584-bilan-thematique-economie-circulaire-edition-2021-9791029716263.html>

Site longue vie aux objets



Accompagnement à l'éco-conception



R&D : AAP annuel Perfecto

1er Pas écoconception

Diag Eco-conception

Etude éco-conception

Aides à l'investissement



Plateforme de services ADEME : Agir pour la transition écologique



Agir pour la transition écologique
Agence de la transition écologique

 MON COMPTE



PARTICULIERS

Adoptez un quotidien plus écologique :
découvrez nos conseils et nos solutions pour
vous accompagner à chaque moment de votre
vie.

> VOTRE ESPACE

ENTREPRISES

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre
de la transition écologique et énergétique :
Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que
l'ensemble des aides et appuis financiers dont
vous pouvez bénéficier.

> VOTRE ESPACE

COLLECTIVITÉS

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre
de la transition écologique et énergétique :
Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que
l'ensemble des aides et appuis financiers dont
vous pouvez bénéficier.

> VOTRE ESPACE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention